

Table des matières

Introduction	2
Contexte	2
Les études EVAMAR	3
Question de recherche et méthodologie	4
Présentation du corpus	5
Limites de la présente recherche	5
Analyse du corpus	6
Source 1 : Franz Eberle, chef de projet des enquêtes EVAMAR	6
Source 2 : Horizons et Débats	8
Source 3 : EconomieSuisse	9
Source 4 : Société Suisse des Professeurs de l'enseignement secondaire	11
Source 5 : Rapport de consultation du canton de Vaud	13
Source 6 : les politiques	14
Résultats	16
Remarques conclusives	17
Bibliographie	19
Annexes	21

Introduction

Contexte

Alors que le taux d’alphabétisation mondial ne cesse de croître (Jahan 2015), certaines voix continuent de déplorer la diminution généralisée du niveau en langue première dans la population francophone, y compris chez les bacheliers appelés à fréquenter les universités (planche 2012, p.5). À ce titre, les prises de positions alarmistes s’expriment régulièrement dans les médias français et romands (Rochat 2016, Musset 2016). Afin de vérifier la validité de ces opinions, une enquête fédérale menée par Franz Eberle, professeur à l’Institut des sciences de l’éducation de l’université de Zurich intitulée « Compétences de base en mathématiques et en langue première constitutives de l’aptitude générale aux études supérieures » (dans sa version française) s’est penchée sur la question. Dans le rapport découlant de cette recherche (Eberle 2015), il ressort qu’une portion significative des élèves ayant obtenu une Maturité fédérale au terme de leurs études gymnasiales présente de graves lacunes en mathématiques et en langue de scolarisation, lesquelles pèjorent la qualité de leurs travaux dans les différents domaines de spécialisation universitaires et constituent un obstacle à la réussite dans les premiers cycles académiques. L’administration scolaire ayant pris acte de ce problème, il est maintenant question d’envisager la possibilité de modifier les plans d’études de manière à palier à ce déficit. Par suite, le chef de file de français du canton de Vaud a ouvert la question aux maîtres de gymnase, et lancé un tour de consultation auprès des différents établissements.

La visée générale de ce travail est de relever les complexités que peut induire le changement curriculaire, en particulier si l’on tient compte des différentes parties prenantes impliquées dans un tel processus. En effet, la publication du rapport du professeur Eberle et les discussions qu’il suscite permettent de mettre en lumière la polarisation des positionnements respectifs des différents acteurs sociaux, politiques et scolaires autour d’une question ayant trait au changement curriculaire. Et si beaucoup relaient le point de vue selon lequel l’acquisition des compétences de base en langue première est souvent lacunaire, s’entendre sur le partage des responsabilités et sur les changements à apporter aux différents plans d’études n’est pas chose aisée.

Les études EVAMAR

L'étude initiale du professeur Eberle fut nommée EVAMAR I et conduite entre 2002 et 2004 sur la base de questionnaires adressés aux différents acteurs du secteur éducatif. Elle avait été conçue afin d'évaluer l'impact de la réforme de la maturité gymnasiale lancée en 1995. Les résultats se révélèrent plutôt positifs. Quelques années plus tard, l'étude l'EVAMAR II visait une évaluation qualitative de la formation gymnasiale, et en particulier des acquis des bacheliers suisses ayant obtenu leur diplôme en 2007. Il s'agissait de quantifier leurs performances afin de vérifier si, conformément au Règlement de reconnaissance de la maturité de 1995 (RRM1995), la formation gymnasiale conférait bien « aux élèves la maturité requise pour les études supérieures » (Eberle 2015, p.2). Les compétences ciblées dans cette étude étaient la langue première de scolarisation, les mathématiques et la biologie. Les résultats, publiés en 2008, furent dans l'ensemble positifs, mais présentèrent de grandes différences » dans les performances individuelles et d'une classe à l'autre » (Site Internet de la CDIP). En effet, parmi les élèves du bas de l'échelle ayant obtenu leur maturité, une grande partie présentaient des lacunes dans l'une des compétences de base. De fait, « en 2007, 4,7% des bacheliers avaient une note insuffisante en langue première, 24,4% en mathématiques. Si l'on ne considère que les examens écrits de maturité, le pourcentage de notes insuffisantes s'élevait à 19,6% en langue première et 41,4% en mathématiques. » (Le Temps 17.09.2012). Il faut également noter que sous l'appellation compétences de bases, le rapport entend les acquis fondamentaux nécessaires à la réussite dans les premières années des universités et des hautes écoles. De fait, celles-ci incluent des d'une part compétences techniques et de structuration relativement basiques telles que l'orthographe, la conjugaison et la grammaire, mais aussi des compétences plus avancées en compréhension et production de textes scientifiques.

En réaction à la publication de ce rapport, la CDIP et les autorités politiques en charge de l'éducation ont lancé une série de consultations en vue de glaner auprès des différents organes concernés des recommandations pour que dans le futur, les possesseurs de maturités gymnasiales conservent un accès garanti aux hautes écoles et aux universités sans examen d'entrée.

Question de recherche et méthodologie

La question principale à laquelle nous chercherons à répondre ici est la suivante : **Comment les différents acteurs sociaux s'étant exprimés sur le manque de compétences en langue première d'une partie des bacheliers au bénéfice d'une maturité gymnasiale se positionnent-ils par rapport à ce déficit ?**

Afin d'apporter des éléments de réponse, nous conduirons une investigation réflexive selon la méthode de l'analyse de discours¹, en ayant pour objectif de dresser une cartographie des principales parties prenantes qui, par leurs interventions publiques ou leur statut professionnel, se sont prononcées sur l'éventualité d'une modification de l'organisation des études de l'école de maturité suisse. Ceci nous permettra de mettre en lumière les dynamiques discursives relatives au positionnement respectif de différentes instances appelées à s'exprimer au sujet d'un discours de référence, en tenant compte de leur orientation idéologique, affiliation institutionnelle et position hiérarchique. Nous verrons aussi que les procédés intertextuels par lesquels les discours sont relayés et réappropriés nous informent également sur la situation d'énonciation. En d'autres termes, toute prise de parole est porteuse d'un réseau de discours sous-jacents plus ou moins implicites, lesquels concernent le sujet qui s'exprime, ses destinataires et la nature de leur relation.

Concrètement, ce travail s'appuiera sur des prises de positions effectuées en réaction à l'étude EVAMAR II portant sur les « compétences de base en mathématiques et en langue première constitutives de l'aptitude générale aux études supérieures » (Eberle 2015). Les prises de parole seront abordées selon la sous-catégorisation suivante :

- **Diagnostic** : Comment les lacunes dans les compétences de base sont-elles perçues?
- **Responsabilités** : Quelles sont les causes évoquées pour expliquer le niveau de langue insuffisant des bacheliers suisses. Qui sont les responsables ou qui devrait agir ?
- **Solutions** : Quelles sont les pistes d'amélioration évoquées ou envisagées pour répondre aux lacunes identifiées dans le diagnostic ?

Loin de constituer la finalité de ce travail, ces trois catégories nous offrent des axes de comparaison explicites en vue d'analyser les différentes prises de positions présentées. Il faut également noter que ce découpage ne se veut pas restrictif. Au contraire, il vise à offrir un

¹ L'analyse de discours est un domaine de recherche situé à la jonction de la linguistique et des sciences sociales. Il s'intéresse, entre autres, aux discours écrits ou oraux en tant que reflets et générateurs de réalités sociales et rapports de pouvoir. Parmi ses figures de proue, nous retrouvons R. Jackobson, M. Backhtin, R. Barthes, D. Cerneron, E. Goffman, P. Bourdieu et M. Foucault (Jaworski & Coupland 2006).

espace conceptuel propice à l'exploration. Pour cette raison, une même catégorie pourra susciter des commentaires très différents et situés à des niveaux de lecture variables entre les divers éléments du corpus abordés.

Présentation du corpus

Afin de dresser une cartographie tenant compte de différentes parties impliquées, notre échantillonnage inclura une occurrence de prise de position émanant de chacun des acteurs sociaux suivants :

- Le professeur Eberle de l'Université de Zurich ayant supervisé les différentes étapes de l'étude EVAMAR (point de départ)
- L'hebdomadaire Horizons et débats (presse indépendante)
- EconomieSuisse, association faîtière du secteur économique suisse
- La Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (les personnes appelées à mettre en œuvre les changements dans les plans d'études)
- La Direction générale de l'enseignement postobligatoire (l'employeur des enseignants)
- Des personnalités politiques (dont une prise de position de la présidente de la Conférence Intercantonale de l'Instruction publique de Suisse romande et du Tessin)

Ce choix suit une logique ascendante, laquelle révèle la composante intertextuelle des différents discours, au sens où ils se construisent et se fondent les uns sur les autres, en intégrant les rôles et intérêts particuliers des entités qui les émettent. Ainsi, si certaines opinions apparaissent similaires, elles diffèrent nécessairement tant en termes de postures énonciatives que de destinataires potentiels, et la manière dont elles sont formulées reflètent ces différences.

Limites de la présente recherche

L'ampleur limitée du présent travail induit un échantillonnage restreint, et par conséquent pose la question de la représentativité des opinions présentées pour les groupes auxquels les prises de parole sont associées. Toutefois, un certain nombre d'éléments permettent d'affirmer leur validité. Premièrement, les personnes interrogées ou ayant pris

position l'ont fait « en tant que » membre du groupe social auquel elles appartiennent. De fait, a travers elles, au moins une opinion reconnue au sein de leur groupe a été exprimée. On retrouve ici la notion d'ethos professionnel ou social, selon laquelle un individu incarne par des jeux d'ancrages et de reconnaissances mutuels les valeurs et discours majoritaires des groupes auxquels il prétend appartenir. Et bien qu'une forme de divergence puisse exister entre l'individu et les valeurs affichées par le groupe, la prise de position publique joue un grand rôle de normalisation. En effet, si un dissident prenait ouvertement une position opposée à celle partagée au sein de son groupe, il serait immédiatement identifié par ses pairs comme un renégat et probablement ostracisé. De fait, la dimension publique des prises de positions abordées dans le présent travail leur confère une plus grande représentativité.

Dans certains cas, les textes analysés dans ce travail n'émanent pas d'individus isolés, mais sont le fruit de déclarations collectives ou institutionnelles. Dans cette situation, ce qui nous est donné à entendre est le produit d'un consensus, lequel exprime nécessairement l'opinion communément établie au sein du groupe. Ceci n'exclut pas les divergences, les négociations internes et les prises de pouvoir dans la sélection et la hiérarchisation des propos, mais il en résulte un message commun qui sera dès lors attribué au groupe duquel il émane, du moins jusqu'à ce qu'une nouvelle prise de position vienne le remplacer.

Analyse du corpus

Source 1

Professeur Franz Eberle, chef de projet des enquêtes EVAMAR

Il s'agit d'un article publié dans le Temps le 17 septembre 2012, lequel contient un entretien avec le professeur **Franz Eberle, de l'Université de Zurich**. Voici le compte rendu des prises de positions du professeur Eberle :

Diagnostic : Le responsable du projet EVAMAR nous indique qu'« un bon niveau en langue première est central pour réussir n'importe quelles études » (Le temps, 17.09.2012). De plus, il nous fait savoir qu'une grande disparité de niveau a été mesurée entre les différents bacheliers, la meilleure classe ayant obtenu un résultat deux fois supérieur à la moins bonne en langue première. Il ajoute qu'« un motif d'inquiétude est le niveau très faible dans les domaines testés du segment réunissant les bacheliers les moins performants (20% de l'échantillon). » (ibid..)

Toutefois, le professeur Eberle ne se veut pas alarmiste. En effet, il considère que d'une manière générale, la Maturité suisse est exigeante et que les bacheliers suisses ont un très bon niveau en comparaison avec ceux des autres pays. Selon lui, le travail de maturité est également un « bon élément préparatoire aux études » supérieures. (ibid..)

Nous voyons ici que s'il relève des disparités préoccupantes au sujet desquelles il pourrait être pertinent de prendre des mesures, notamment par l'utilisation de termes tels que « motif d'inquiétude » et « niveau très faible », le professeur Eberle tient à véhiculer une image positive de la qualité de la formation gymnasiale en Suisse. En cela, les constats qu'il partage ne participent pas d'une vision catastrophiste du système éducatif et de son organisation. Bien au contraire.

Responsabilités : Selon le professeur Eberle, un élément en particulier permet à des élèves ayant des compétences lacunaires dans les disciplines de base d'obtenir leur maturité, et par conséquent de sortir du gymnase en possession d'un diplôme leur donnant accès aux études supérieures alors qu'ils ne sont qu'imparfaitement préparés pour les réussir. Il s'agit du système de compensation, lequel permet de rattraper des points positifs dans les branches les plus faibles par de bons résultats dans les autres disciplines. Selon le responsable du projet EVAMAR, ce système, qui vise une moyenne de résultats suffisants plutôt qu'une réussite dans chaque matière ne favorise pas le comblement des lacunes.

Solutions : De manière à palier au manque de compétences de base, le professeur Eberle recommande d'une part de supprimer le système de compensation, et d'autre part de « préciser les savoirs et compétences de base à atteindre à la fin du gymnase pour la langue première » (ibid..), ainsi que de s'appuyer sur les enseignants et leur capacité à collaborer pour mettre en place des solutions d'apprentissage répondant aux besoins de leurs élèves et aux exigences des plans d'études. La création de moyens didactiques dédiés est aussi évoquée comme moyens d'améliorer les compétences des élèves.

La question d'une potentielle différence de traitement dans l'évaluation des élèves d'établissements ou de régions différentes est également abordée. Le professeur Eberle propose à ce titre quelques réflexions. Selon lui, si la mise en place d'un système d'évaluations centralisées présenterait des avantages, elle générerait aussi de nombreux inconvénients, en particulier le fait de pousser à étudier en vue de réussir l'examen plutôt que de s'intéresser à la matière, ce qui réduit le nombre de connaissances abordées et modifie les choix pédagogiques de l'enseignant. La réduction de la liberté d'enseignement est ici envisagée

comme une conséquence négative de la mise en place d'évaluations centralisées. Pour le professeur Eberle, c'est avant tout en supprimant le système de compensation des notes insuffisantes que l'on pourra garantir un niveau suffisant de tous les bacheliers en langue première (et en mathématiques).

Point de départ de notre analyse, il sera intéressant de constater dans quelle mesure les prises de parole subséquentes reprendront certains les éléments abordés par le professeur Eberle, parfois pour s'en écarter.

Source 2

L'hebdomadaire en ligne indépendant Horizons et débats (Zeit-frangen dans sa version allemande) revendique un journalisme « opposé à toute propagande », « sans attaches politiques ou financières » (Site Internet de l'hebdomadaire). Dans sa version française qui paraît six fois par année, il prétend être lu en Suisse romande, en France, en Belgique et en Afrique principalement. (Ibid.)

Diagnostic : Dans son numéro de février 2015, Horizons et débats relaie les résultats de l'enquête, et informe son lectorat que de nombreux bacheliers n'ont pas le niveau suffisant pour répondre aux exigences des études supérieures. Comme nous le verrons, la reprise de ce constat n'est qu'un point de départ qui permettra au journaliste de prendre une position polémique et conflictuelle. En effet, il adopte un ton et une attitude catastrophiste radicalement divergente de celle proposée par le professeur Eberle et profite de l'occasion pour articuler une critique virulente des politiques éducatives en place. S'il reprend à son compte le diagnostic d'EVAMAR, il en aggrave donc le propos.

Responsabilités : Dès lors, la question centrale de cette prise de position est moins de proposer un diagnostic nuancé que d'épingler les décideurs politiques comme responsables d'une bureaucratisation du système scolaire nuisible à la qualité de l'apprentissage. C'est donc cet aspect qui constitue l'essentiel du message de cet article.

Solutions proposées: Le recteur de l'université de Zurich, nous informe l'hebdomadaire, a annoncé il y a quelques années la mise en place d'examens d'entrée. La CDIP a elle aussi réagi à cette étude et prévoit de dresser « une liste de compétences en langue première et en mathématiques nécessaires à l'entrée à l'université » (Horizons et débats, février 2015, en référence à un Communiqué de presse du DFI et de la CDIP datant du 11/4/12). Il faut toutefois noter que l'exposition de ces pistes de solutions n'est ici encore

qu'une opportunité pour l'hebdomadaire de les critiquer. En effet suite à cette présentation des mesures envisagées au niveau politique, le journaliste opère une rupture interne dans son article, typographiquement marquée par un retour à la ligne et un changement de ton caractérisé par l'irruption d'une série de questions rhétoriques et polémiques adressées aux lecteurs. L'utilisation du pronom « nous » vise ici à créer un sentiment d'appartenance et de communauté de valeurs entre l'hebdomadaire et le lecteur. La réponse proposée prend la forme d'un plaidoyer virulent contre les politiques fédérales et éducatives et leur tendance à légiférer inutilement et contre la réforme Lehrplan 21 jugée improductive, et prône sans ambiguïté de « rétablir un enseignement solide et systématique en mathématiques et en langue première afin que nos jeunes puissent, après neuf ans d'école obligatoire, entrer au gymnase ou à l'école professionnelle avec une bonne préparation » (Ibid.). Implicitement, cet article nous donne donc à comprendre que l'enseignement des compétences de base relève principalement de l'enseignement primaire et secondaire inférieur, et que les réformes de ces degrés sont la cause d'une baisse générale du niveau des bacheliers.

Observons que ce qui se aurait pu à première vue paraître pour un article relativement neutre et informatif avait en définitive pour objectif de formuler une critique virulente de la réforme éducative du curriculum en Suisse alémanique. En y prêtant une attention accrue, la teneur contestataire de l'article pouvait être pressentie dans le paragraphe d'exposition, lequel contient la remarque suivante : « Ce qui est évident pour chaque citoyen ayant un peu de bon sens a été «évalué» par de vastes études. » (ibid.), qui vise à faire prendre conscience au lecteur que des ressources sont gaspillées inutilement pour vérifier des évidences, et donc que les décideurs politiques sont des personnes incompétentes.

Source 3

Le point de vue d'EconomieSuisse relayé dans un article du quotidien 24 heures daté du 7 juillet 2015.

Diagnostic : 34% des étudiants abandonnent leur formation en cours de route et les hautes écoles déclarent que le niveau général des bacheliers est insuffisant. Cette prise de position reprend le constat du professeur Eberle au sujet des compétences de base, et appuie ce résultat en ajoutant des données issues des formations tertiaires, en particulier des hautes écoles. Nous pouvons constater qu'ici également, c'est la dimension préoccupante des résultats de l'étude EVAMAR qui a été retenue.

Responsabilités : La faîtière ne consacre pas d'attention à identifier les responsabilités et rôles des différentes parties impliquées. Au contraire, cet article passe immédiatement du diagnostique aux propositions de mesures à mettre en œuvre en vue de palier au déficit de compétences des bacheliers. Toutefois, à la lecture des mesures recommandées, on peut voir que la responsabilité est (inégalement) partagée entre les gymnases (qui devraient adapter leur manière d'évaluer en supprimant le système de compensation et allouer un temps considérable aux stages et initiations à la pratique professionnelle), les hautes écoles (qui devraient permettre aux futurs bacheliers de mieux anticiper la suite de leurs études) et le monde du travail (qui devrait offrir assez de places et de semaines de stage aux gymnasiens).

Solutions : Selon EconomieSuisse, les élèves devraient effectuer des stages durant leurs études gymnasiales et justifier d'une expérience pratique de huit semaines pour accéder aux hautes écoles, lesquelles doivent mettre en place des tests d'aptitudes à l'intention des futurs candidats aux différentes filières, afin que ceux-ci puissent évaluer la faisabilité de leur projet d'études supérieures. De plus, selon EconomieSuisse, il ne faudrait pas réunir les classes en fonction des options spécifiques des élèves, de manière à conserver une hétérogénéité stimulante. Enfin, il faudrait supprimer le système de compensation des notes dans les disciplines des mathématiques et la langue première.

Remarquons que cette prise de position reprend à son compte la proposition du professeur Eberle pour l'abolition de la possibilité de compenser les notes inférieures dans les compétences de base, mais suggère également un faisceau de mesures résolument tournées vers la productivité et le monde du travail. De fait, les solutions proposées par l'organisation faîtière ne touchent pas uniquement les compétences de base, mais aussi une préparation plus générale aux réalités de l'emploi et aux études dans la perspective de la formation professionnelle, ainsi que des mesures d'orientation à mettre en place avant la fin des études gymnasiales.

Dans cet article, EconomieSuisse recentre le propos sur les thèmes et enjeux propres à son domaine d'activités, tout en élargissant la question de la finalité de la formation gymnasiale dans une perspective utilitariste. Ce faisant, la faîtière assume une posture discursive en parfaite cohérence avec les considérations pragmatiques qui gouvernent actuellement le secteur professionnel et économique.

Source 4

Le corps professionnel du personnel enseignant a également été sollicité pour prendre position au sujet de la question des compétences de base garanties par l'obtention d'une maturité gymnasiale. Dans cette optique, la **Société Suisse des Professeurs de l'enseignement secondaire** (SSPES) a émis une réponse officielle à la CDIP dans les suites de l'étude EVAMAR II.

Diagnostic : La SSPES ne remet pas en question les résultats de l'enquête du professeur Eberle, et partage le constat qu'une partie des détenteurs d'une maturité fédérale ont des compétences de base lacunaires en mathématiques et en langue première. Ce point de vue est relativement consensuel, dans la mesure où les notes permettent aisément de quantifier les performances des bacheliers dans les disciplines concernées. Toutefois, les compétences spécifiques retenues comme appartenant aux compétences de base demandent encore à être identifiées.

Responsabilités : Pour les enseignants, c'est avant tout le système de compensation qui induit un manque de motivation ou de volonté d'apprentissages des élèves. Nous constatons ici que le point de vue du professeur Eberle est repris et relayé par ce corps professionnel.

Solutions : Selon la SSPES, c'est tout d'abord aux enseignants d'identifier les compétences nécessaires dans les premières années des études universitaires, et d'en développer un enseignement approfondi. Afin de réaliser cet objectif, certaines conditions sont nécessaires. Premièrement, les enseignants étant « les mieux placés pour évaluer et contrôler en permanence les compétences et les progrès de leurs élèves. Il convient donc de renoncer au contrôle des compétences par le biais de tests centralisés » (SSPES 2015) et de leur accorder une grande autonomie dans le choix des programmes. De plus, la SSPES déclare que la confiance de la part des décideurs et du public doit être acquise aux enseignants, et que des ressources additionnelles devraient être mises à disposition afin de permettre la mise en place des cours d'appuis payés, de possibilités d'enseignement différencié et de plus grandes opportunités de formation continue.

Autre élément important soulevé par la SSPES, «la collaboration entre toutes les disciplines gymnasiales permet d'atteindre les compétences de base requises pour les études supérieures, car elle seule garantit la durabilité de ces compétences ». En d'autres termes, il ne faut pas cantonner l'acquisition des compétences fondamentales aux les branches desquelles

elles sont issues, mais compter sur la collaboration de tous les enseignants pour les promouvoir et les renforcer.

En outre, la SSPES insiste sur l'importance d'une maturité en 4 ans, plus propice à l'acquisition des compétences nécessaires dans les premières années des études supérieures que le temps de préparation à la maturité actuel de 3 ans. Nous voyons ici que la priorité est donnée à l'ambition didactique, alors que le coût supplémentaire engendré n'est pas évoqué.

Pour ce qui est de la langue première en particulier, le document précise que « de nombreuses compétences acquises dans les années précédant le gymnase sont présumées et utilisées au gymnase sans pour autant être des objectifs d'apprentissage explicites », de fait, « l'usage formel de la langue est surtout du ressort des écoles. Les compétences en matière de production doivent donc en particulier être encouragées et exigées. » (SSPES 2015). Au niveau des objectifs, la SSPES précise que le Cadre européen commun de référence pour les langues, puisqu'il est avant tout pensé pour l'apprentissage des langues étrangères, met un accent trop important sur la compréhension de l'oral et les textes factuels, ce qui ne répond pas aux objectifs plus culturels et littéraires de l'enseignement de la langue première au gymnase.

Enfin, le dernier élément de cette prise de position est essentiel, en ce qu'il révèle, à la fois explicitement et implicitement la position du groupe social représenté (les enseignants de gymnase) dans sa formulation de l'objectif général des études gymnasiales en langue première :

Une grande part de l'enseignement de langue étrangère au gymnase est consacrée à la lecture et la discussion de textes littéraires. Ceci contribue de manière essentielle à l'acquisition d'une certaine maturité par l'étudiant et ne doit en aucun cas être menacé par une orientation trop prononcée de l'enseignement de la première langue sur l'acquisition des compétences disciplinaires de base requises pour les études supérieures (ibid.)

En d'autres termes, les enseignants du secondaire supérieur considèrent que le cœur de leur mission n'est pas l'enseignement des compétences techniques et formelles de la langue, lesquelles relèvent des degrés inférieurs de la scolarité, mais l'acquisition d'une certaine maturité individuelle des élèves à travers l'enseignement de la littérature. Toutefois, ces enseignants n'écartent pas la possibilité d'enseigner la langue, à condition que cet enseignement ne se fasse pas à la place, mais en addition à la dotation horaire actuelle de la discipline.

Suite à cette prise de position, un certain nombre d'éléments mettent en lumière la position spécifique des enseignants. Premièrement, de part leur statut d'employés de l'Etat, leur mission n'est pas d'effectuer des diagnostics mais de réfléchir aux possibilités d'action dans la réussite de leur mission éducative. Il apparaît donc naturel qu'une grande attention soit accordée à la formulation de propositions pour répondre aux besoins. De plus, par la place centrale donnée au corps enseignant dans ce document, il est aisé d'identifier les positions respectives des instances énonciatrice et destinataire. En effet, les enseignants y font montre de leur professionnalisme, affirment leur compétence et la nécessité de leur autonomie, tout en requérant explicitement la confiance du public et des politiques, ainsi que les moyens supplémentaires nécessaires pour répondre aux besoins éducatifs révélés par l'étude EVAMAR.

Source 5

Rapport de consultation du canton de Vaud :

Suite aux recherches du professeur Eberle sur la question des compétences de base en mathématiques et en langue première, le canton de Vaud a ouvert un tour de consultation auprès de la Conférence des directeurs de gymnase vaudois, de la Conférence cantonale des chefs de file de mathématiques et la Conférence cantonale des chefs de file de français.

Diagnostic : Après avoir recueilli les opinions des groupes susmentionnés, la Direction générale de l'enseignement postobligatoire du canton de Vaud a émis un rapport précisant sa position à ce sujet, dont il ressort une donnée importante. Le canton « reconnaît [...] la nécessité [...] de renforcer les compétences disciplinaires en [...] français » (DGEP rapport de consultation 2015). En ce sens, les résultats de l'étude EVAMAR sont reconnus et acceptés.

Responsabilités : La question des responsabilités n'est pas abordée directement. Ceci n'est pas véritablement surprenant si l'on tient compte du fait que le département occupe une position claire dans l'organisation institutionnelle cantonale, et son rôle n'est pas de désigner les coupables.

Solutions : Dans ce rapport, la DGEP formule un certain nombre de recommandations en ce qui concerne les compétences de base en langue première de scolarisation. Premièrement, «le Canton de Vaud préconise que l'évaluation des compétences de base devrait associer l'ensemble des compétences de base où la langue première est utilisée »

(ibid.). De plus, ce rapport met en avant le travail de maturité comme production textuelle « particulièrement propice à développer de manière interdisciplinaire la maîtrise du discours scientifique [...] il conviendrait [donc] de s'interroger sur la façon dont cet exercice pourrait être mis à contribution dans l'évaluation de compétences textuelles dites de base » (ibid.) Nous retrouvons ici un élément mentionné par le professeur Eberle dans la première section de notre analyse du corpus (cf supra p7).

Le Canton reconnaît en outre que les enseignants sont suffisamment formés et compétents pour être en mesure d'identifier et de mettre en œuvre les « stratégies les plus favorables à l'apprentissage » des compétences de base. La Conférence des directeurs ajoute en outre que l'hétérogénéité des compétences et des besoins implique la possibilité de pouvoir constituer des groupes d'élèves restreints afin de pouvoir cibler les besoins d'apprentissages de chacun en vue d'une amélioration générale du niveau.

Cette prise de position est intéressante, car bien qu'elle reprenne une partie des déclarations des précédents arguments, elle n'aborde pas la question récurrente de la double compensation. Cependant, on y lit la prise en compte du point de vue exprimé par les enseignants, tout en les renvoyant à leur professionnalisme et à la capacité qu'ils devraient communément avoir d'enseigner et évaluer la langue dans le cadre de l'apprentissage d'autres savoirs disciplinaires. En outre, il apparaît en creux que la DGEP se situe à la croisée des différentes opinions et joue un rôle de relais entre différentes parties prenantes impliquées par la question. En effet, les constats de l'enquête EVAMAR sont pris en compte, de même que les points de vue d'autres organismes concernés à divers niveaux de la chaîne hiérarchique, y compris les directeurs d'établissements et les enseignants.

Source 6

Les politiques

Le dernier texte de notre corpus est un article du quotidien 24 heures daté du 16 février 2015. Il peut apparaître quelque peu polyphonique, en ce qu'il relaye les points de vue parfois divergents de plusieurs personnalités politiques siégeant au conseil national et au conseil d'Etat vaudois. Par mesure d'économie, nous retiendrons ici les deux plus importantes, à savoir le point de vue de la **conseillère nationale Cathy Riklin** et la réaction d'**Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat vaudoise et présidente de la Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique de la Suisse romande et du Tessin.**

Conseillère nationale Cathy Riklin

Diagnostic : Selon elle, le système de maturité est trop coûteux, compliqué et pas assez exigeant. Les élèves ont trop d'options de formation, et les disciplines fondamentales, y compris la langue de scolarisation et les mathématiques, ont un poids trop léger dans l'évaluation générale. Nous retrouvons ici la proposition du professeur Eberle, additionnée de considérations plus générales sur le coût et la complexité organisationnelle de la formation gymnasiale actuelle.

Responsabilités : La question des responsabilités n'est pas abordée directement par la politicienne. Cependant, en formulant des pistes d'amélioration au sein de la classe politique, sa prise de position peut être assimilée à la reconnaissance d'une certaine responsabilité. En effet, c'est en définitive les politiques qui, sur la base des comptes rendus de spécialistes, définiront quelles modifications seront apportées à l'organisation des études gymnasiales.

Solutions : La conseillère nationale propose principalement de rendre plus difficile de compléter les lacunes des branches fondamentales par des résultats dans d'autres disciplines.

Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon

Diagnostic : La conseillère d'Etat, présidente de la Conférence intercantonale de l'instruction publique ne fait pas le même constat que certains de ses pairs. En effet, à ses yeux, « certains estiment que le niveau baisse, mais cela relève du fantasme. Notre pays vante haut son haut niveau d'innovation : celui-ci est nourri par les personnes que nous formons depuis vingt ans » (Zuecher 2015b). Cette attitude est en opposition radicale avec le point de vue majoritairement exprimé au fil du présent travail. Il est intéressant de noter qu'il émane de la personne jouissant du plus haut degré d'influence sur les changements à apporter au système éducatif suisse romand. En ce qui concerne les lacunes dans les compétences de base, Mme Lyon affirme que le système actuel de double compensation garantit un niveau général élevé aux détenteurs de maturités gymnasiales.

Responsabilités : Pour Mme Lyon, le propos n'est pas d'établir les responsabilités, mais de cadrer adéquatement les discours. Par exemple, elle propose un nouvel éclairage sur le point de vue exprimé par Cathy Riklin. « Des personnes, surtout en Suisse alémanique, considèrent qu'il y a trop d'universitaires dans notre pays. C'est une sorte d'obsession, elles semblent considérer que seule une petite élite peut accéder aux études. » (Zuecher 2015b) En qualifiant le point de vue des alémaniques d'« obsession », Mme Lyon le dévalue et le

discrédite en le faisant passer pour une attitude émotionnelle incontrôlée et irréfléchie, donc digne de peu de considération. Puis elle enchaîne « Dans le même temps, on voit que, dans certaines régions, on s'inquiète du fait qu'il faut importer des cerveaux de l'étranger » (Ibid.). Ce faisant, la conseillère d'Etat fait un pas supplémentaire dans la remise en question de la légitimité des discours de ses opposants, en soulignant leurs contradictions et dévaluant par conséquent leur crédibilité.

Solutions : Mme Lyon semble relativement satisfaite de la formation gymnasiale telle qu'elle existe actuellement. De fait, tout en encourageant la réflexion sur les manières d'améliorer les plans d'études gymnasiaux des mathématiques et de la langue première, elle prévient « les changements relèveront davantage de la cosmétique et les principales décisions prises il y a 20 ans ne seront pas remises en question. » (Ibid.)

Cette dernière prise de position permet de déceler la position hiérarchique élevée de Mme Lyon, laquelle positionne son discours à un niveau métadiscursif, en ce qu'elle se penche moins sur les compétences elles-mêmes et leur acquisition que sur les discours formulés par les autres parties, qu'elle recadre et discrédite. De plus, dans sa manière d'annoncer que si ses collègues peuvent toujours réfléchir, les changements apportés à la formation gymnasiale resteront cosmétiques, elle fait montre de sa position de force. En effet, en avançant que les autres peuvent réfléchir, elle leur dénie implicitement le pouvoir d'agir. De plus sa posture affirmative, elle décide quelle sera la marge de changement, ce qui permet de percevoir dans son discours la marque de son statut d'autorité.

Résultats

Essayons de synthétiser les observations effectuées ci-dessus. Premièrement, il ressort de notre analyse que chacune des différentes parties prenantes reprend la discussion selon au moins une partie des termes qui ont été posés initialement par la première prise de position, les résultats de l'étude EVAMAR.

Par exemple, la question de la compensation est un sujet de discussion récurrent, qui avait été évoqué dès le rapport initial. A ce propos, les points de vue divergent entre les différents intervenants. Si certains pensent qu'il ne devrait pas y avoir de possibilité de compenser les branches dans lesquelles les compétences fondamentales ont été identifiées (langue première et mathématiques), d'autres, y compris la Conseillère d'Etat en charge de

l'instruction publique, considèrent que la double compensation actuellement en vigueur est suffisamment exigeante pour garantir une formation gymnasiale de qualité. Rappelons qu'il faut actuellement être deux fois meilleur dans une branche forte qu'on est faible dans une autre pour achever avec succès ses études gymnasiales.

De plus, cette recherche a permis de montrer dans quelle mesure un objet de préoccupation général, la baisse du niveau des compétences de linguistique de base dans la population, peut se voir approprié par les différents acteurs concernés au sein du domaine public et du système éducatif. Nous avons également pu vérifier le fait qu'en prenant la parole sur un objet donné, les énonciateurs affirmaient également leurs propres rôles, statut et position sur l'échiquier social. Il est également apparu qu'en fonction de la posture énonciatrice, l'identification des devoirs et responsabilités pouvait grandement varier.

Remarques conclusives

Le présent travail a porté l'attention sur un moment spécifique de la formation intellectuelle des élèves, à savoir la certification obtenue au terme des études secondaires supérieures, dont l'appellation régionale est « études gymnasiales ». Il convient toutefois de rappeler que, si les différentes étapes de la scolarité sont clairement distinguées dans la séquence linéaire et numéroté des années d'études (auxquelles sont associés des passages symboliques tels que relocalisations dans de nouveaux bâtiments, changement d'enseignants et éventuelles répartitions en classes de niveaux), il serait artificiel d'appréhender l'apprentissage de la langue de scolarisation sans tenir compte de la continuité de son enseignement tout au long du curriculum. Pour cette raison, s'interroger sur l'apprentissage du français au gymnase implique nécessairement de poser un regard holistique sur la formation intellectuelle des élèves et de prendre en compte l'opinion d'autres groupes d'acteurs du tissu social liés à cette problématique tels que les enseignants des autres degrés, les parents d'élèves et les écoliers eux-mêmes. De fait, dans la perspective d'un potentiel élargissement de ce travail, il aurait été intéressant de faire entendre leurs voix.

Ajoutons enfin que la question de la diminution du niveau général de langue parmi les élèves n'est pas nouvelle et n'est bien évidemment pas cantonnée à la Suisse romande. En France aussi, lieu de la centralité linguistique de la langue première de notre région, ces préoccupations sont aussi régulièrement thématiques (Brighelli 2005, Planche 2012) et relayées dans les médias. A ce titre le ministère de l'éducation français a conduit une étude

publiée récemment sous le titre « Lire, écrire, compter : les performances des élèves de CM2 à vingt ans d'intervalle 1987-2007 », (Musset 2016) (le CM2 correspond aux premières années de l'école primaire en Suisse) dont les résultats relèvent une nette diminution du niveau en lecture et en orthographe dans la tranche temporelle ciblée. Pour les élèves plus âgés, « le test réalisé par le mouvement Sauver les lettres évalue tous les quatre ans depuis 2000 un bon millier d'élèves de seconde (1 348 cette année) sur une dictée et de la grammaire du brevet des collèges des années 1970 ou 1980 » (Ibid.) (la seconde équivaut à la 2^{ème} année de Gymnase en Suisse) a débouché sur des résultats équivalents chez les lycéens. Des évaluations internationales similaires dans 30 pays de l'OCDE relayent des constats similaires. En réaction à ces résultats, des collectifs d'enseignants ont créé des collectifs en vue de promouvoir une augmentation du nombre d'heures attribuées au français (et aux mathématiques) à l'école. Cette préoccupation semble donc largement répandue dans tous les pays développés.

A ce propos, il est intéressant de noter que si l'orthographe française telle qu'on la connaît aujourd'hui est le produit d'un consensus social historiquement déterminé indissociable de l'avènement de l'académie française comme institution officielle de normalisation linguistique, la langue a depuis atteint un niveau de stabilité orthographique tel que le bon usage s'est imposé comme un outil de distinction sociale, lequel génère de l'insécurité chez uns, et des jugements dépréciatifs envers ceux-ci chez ceux qui en maîtrisent les usages. En d'autres termes, un discours majoritaire a établi la compétence langagière comme critère de nivellement social, et ce discours ainsi que la croyance en une langue hypostasiée ne sont que très rarement remis en question. Toutefois, il faut sans doute y voir une confirmation de l'importance de ces discours comme organisateurs sociaux. La langue jouant un rôle important dans les réseaux d'interactions qui ensemble constituent la société, il n'est que peu surprenant qu'une telle importance lui soit accordée.

Bibliographie

Corpus

Source 1

(2012). « Un bon niveau en langue première et en maths est crucial ». **Le Temps**. 17 septembre 2012

<https://www.letemps.ch/suisse/2012/09/17/un-niveau-langue-premiere-maths-crucial>

Source 2

(2015). « De nombreux bacheliers suisses ont de piètres connaissances de base en langue première et en mathématiques: que faire? ». Horizons et débats N° 3/4 10 février 2015 :

<http://www.horizons-et-debats.ch/index.php?id=4522>

Source 3

Zuecher C. (2015)b. « EconomieSuisse pousse à la réforme des gymnases ». 24 heures du 7 juillet 2015 :

<http://www.24heures.ch/suisse/EconomieSuisse-pousse-a-la-reforme-des-gymnases/story/28279995>

Source 4

Sierro C. (2015) « Prise de position de la SSPES concernant le sous-projet 1 de la CDIP », 29 septembre 2015. Berne :

<http://svms.ch/docs/150916-Position-SSPES-competences-bases.pdf>

Source 5

Bez S. (2015) « Maturité gymnasiale – Garantie à long terme de l'accès aux hautes écoles : Rapport de consultation » DGEF Etat de Vaud, rapport du 30 septembre 2015. Lausanne :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/formation/postobligatoire/gymnase/fichiers_pdf/maturite_gym_garantie.pdf

Source 6

Zuecher C. (2015)a. Des élus trouvent la matu trop laxiste et trop chère ». 24 heures du 16 février 2015 :

<http://www.24heures.ch/suisse/elus-trouvent-matu-laxiste-cher/story/16214032>

Publications

Brighelli J-P. (2005) *La Fabrique du crétin : la mort programmée de l'école*. Gallimard

Jaworski A. & Coupland N. (2006). *The Discourse Reader*. Second édition. Routledge. London & New Yourk

Planche A. (2012). *L'imposture scolaire : La destruction organisée de notre système éducatif par la doctrine des (in)compétences*. Presses universitaires de Bordeaux.

Rapports

Chanson F. (2015) « Réponse de la Conférence à la consultation de la CDIP sur les compétences de base constitutives de l'aptitude générale aux études supérieures ». 18 septembre 2015. Lausanne

Eberle et al. (2015). « Compétences de base en mathématiques et en langue première constitutives de l'aptitude générale aux études supérieures : rapport synthétique à l'intention de la CDIP ». Université de Zurich.

Jahan S. (2015). *Rapport sur le développement humain 2015*. Programme des Nations Unies pour le développement.

Leuenberger M. & Sartrori D. (2015) « MATURITE GYMNASIALE – GARANTIE A LONG TERME DE L'ACCES AUX HAUTES ECOLES : Rapport final de la direction de projet et de la CESFG portant sur le sous-projet 1 Définition des compétences disciplinaires de base requises pour les études universitaires » 18 mars 2015. Berne

Documents tirés de l'Internet

France :

Musset E. (2016). « Ecole : cette fois le niveau baisse vraiment ». Sciences humaines.com

http://www.scienceshumaines.com/ecole-cette-fois-le-niveau-baisse-vraiment_fr_23509.html

Suisse :

Rochat M. (2016) « Le niveau d'orthographe des élèves baisse depuis une vingtaine d'années ». rts.ch

<http://www.rts.ch/info/suisse/7387693-le-niveau-d-orthographe-des-eleves-baisse-depuis-une-vingtaine-d-annees.html>

Site internet de la Conférence des Directeurs de l'Instruction Publique, page dédié aux différentes études EVAMAR :

<http://www.edk.ch/dyn/22490.php>

Résumé

De nombreuses voix se sont élevées déplorant la diminution générale du niveau de langue dans la population, y compris dans les universités. Suite à des prises de positions dans la presse et les médias, une enquête fédérale intitulée « Compétences de base en mathématiques et en langue première constitutives de l'aptitude générale aux études supérieures » (dans sa version française) s'est récemment penchée sur la question. D'une manière générale, il en ressort qu'une portion significative des élèves ayant obtenu une Maturité fédérale au terme de leurs études gymnasiales présentent de graves lacunes en mathématiques et en langue de scolarisation, lesquelles péjorent la qualité de leurs travaux dans les différents domaines de spécialisation universitaires et constituent un obstacle à la réussite dans les premiers cycles académiques. L'administration scolaire ayant pris acte de ce problème, il est maintenant question d'envisager la possibilité de modifier les plans d'études de manière à palier à ce déficit. Par suite, la file cantonale de français du canton de Vaud a ouvert la question des compétences de base en langue première au gymnase, et lancé un tour de consultation auprès des files des différents établissements.

Cet événement et les discussions qu'il suscite permettent de mettre en lumière la polarisation des positionnements respectifs des différents acteurs sociaux, politiques et scolaires autour d'une question ayant trait au changement curriculaire. En effet, si beaucoup relaient le point de vue selon lequel l'acquisition des compétences de base en langue première est souvent lacunaire, s'entendre sur le partage des responsabilités et les changements à apporter aux différents plans d'études n'est pas chose aisée.

Dans le cadre de ce mémoire professionnel HEP, nous proposons de mener une investigation réflexive selon la méthode de l'analyse de discours et ayant pour objectif de dresser, autour de la question des compétences de base en langue première, une cartographie des positions des principales parties et groupes sociaux qui, par leurs interventions publiques ou leur statut professionnel, se sont prononcés sur l'éventualité d'une modification du plan d'études de l'école de Maturité (du français) en suisse romande.

Mots clés

Curriculum, Langue première, Compétences de base, Maturité fédérale, Eberle, Analyse de discours